



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai 2016, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme FELICIAGGI	à	M. CAU
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :

Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération N°2016/171

Organisation de la Fête de la musique 2016

M. le maire expose à l'assemblée :

Le solstice d'été marque depuis 1982 bien plus que l'entrée dans la saison estivale. Cette journée du 21 juin est chaque année l'occasion pour plusieurs millions de français de descendre dans les rues pour célébrer la musique. Et comme chaque année la ville d'Ajaccio s'associe à cette grande manifestation populaire qu'est devenue en 35 éditions, la Fête de la Musique. Aujourd'hui, la Fête de la Musique a conquis le monde : plus de 110 pays y participent et des concerts sont organisés dans 700 villes par-delà les frontières françaises. Une démonstration du pouvoir rassembleur de la musique.

En 2016, le thème de la Fête est « Venez jouer à la Fête de la musique ». La musique rapproche, inspire, suscite.

Ainsi l'énergie de tous les volontaires qui se mobilisent apporte à cette journée exceptionnelle sa part de spontanéité et son allure de transgression joyeuse.

Le dimanche 21 juin 2016 les musiciens amateurs et professionnels descendront de nouveau dans la rue pour célébrer avec le public cette fête, gratuite, ouverte à tous les participants qui souhaitent s'y produire et mêlant tous les genres musicaux. Cette rencontre festive s'adresse à tous les publics et permet de familiariser le plus grand nombre de personnes aux différentes expressions musicales.

Pour cette édition, la Ville offrira au public toujours très nombreux une scène aménagée, Place du Général De Gaulle pour accueillir les groupes musicaux Ajacciens, des nouveaux talents qui rencontreront pour certains le public pour la première fois et des groupes déjà reconnus.

D'autres espaces (St Erasme et autres places ou cours de la ville) accueilleront des musiciens en fonction de leurs propositions artistiques.

Le 21 juin, publics, mélomanes amateurs ou professionnels sont invités à fêter la musique dans toute sa diversité.

Un programme recensant exhaustivement les manifestations sera élaboré ultérieurement, et diffusé très largement.

Les frais artistiques et techniques, afférents à l'organisation de cette manifestation, seront pris en charge, jusqu'à concurrence de 7000 €. Les crédits nécessaires sont prévus à au BP 2016 Chapitre 11 fonction 33, article 6232.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'organisation de la Fête de la musique du 21 juin 2016.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous actes administratifs relatifs à l'ensemble de cette proposition.

De préciser que les crédits afférents sont inscrits au BP 2016 Chapitre 11 fonction 33, article 6232.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 mai 2016 ;

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'organisation de la Fête de la musique 2016.

AUTORISE M. le Maire

A signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à cette réalisation.

DIT

Que les crédits afférents sont inscrits au BP 2016 Chapitre 11 fonction 33, article 6232

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160530-2016_171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016

Publication : 06/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

